



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE LA GESTION FISCALE

Sous-direction des missions foncières,

de la fiscalité du patrimoine et des statistiques

Bureau du cadastre – GF-3A

86-92 Allée de Bercy – Teledoc 987

75572 PARIS cedex 12

Paris, le 24 MARS 2014

Le Directeur général des finances publiques

à

Mmes et MM. les Délégués du Directeur général
Mmes et MM. les Directeurs régionaux et
départementaux des finances publiques
Mmes et MM. les Directeurs des directions et services
à compétence nationale ou spécialisés

Affaire suivie par Anne-Laure Lagadec

✉ anne-laure.lagadec@dgfip.financas.gouv.fr

☎ 01 53 18 10 53 ☎ 01 53 18 95 05

Référence : 2014 01 6225

Circulaire :

Instruction :

Note de service :

Objet : Chantier SIP-CDIF.

La présente note porte à votre connaissance des orientations sur le chantier SIP-CDIF, afin de vous permettre de mener vos réflexions sur l'adaptation du réseau qui doivent être remontées auprès du service de la stratégie, du pilotage et du budget au mois d'avril prochain.

Cette procédure permettra également à mes équipes d'alimenter la discussion avec les organisations syndicales de vos propres observations ou difficultés.

1 – Les principes organisationnels qui pourraient être retenus pour la réactivation du chantier SIP-CDIF

a) La création d'une organisation à géométrie variable

L'objectif à ce stade consiste à proposer une organisation « cadre » qui soit suffisamment précise pour donner une cohérence à l'organisation mise en place localement, mais qui vous laisse par ailleurs la possibilité d'adapter localement celle-ci afin de tenir compte des différences de ressources et de maturité des rapprochements déjà initiés ou stoppés en 2008.

Les trois grands principes sous-tendant cette réflexion seraient les suivants :

- une organisation assise sur la spécialisation des agents chargés d'assurer la mission foncière fiscale.

Cette démarche est donc différente de celle qui avait prévalu par le passé et qui reposait sur la notion de polyvalence des agents en charge des missions fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Concrètement, pour assurer cette spécialisation, les agents dont ce serait la mission seraient installés dans des cellules foncières au sein des SIP, lorsque c'est possible en terme d'effectifs, ou dans une cellule foncière mutualisée à plusieurs SIP et placée, en fonction des situations locales, sous l'autorité d'un des SIP :

- pas de retour en arrière pour les directions et les sites déjà rapprochés s'il est avéré que l'organisation en place fonctionne correctement. La possibilité vous serait cependant laissée de mettre en place au sein des SIP rapprochés des cellules foncières (certaines directions l'ont d'ores et déjà fait) si l'organisation en place ne fonctionnait pas de manière satisfaisante ou pour améliorer le traitement des sujets les plus complexes ;
- pour les sites non encore rapprochés, les emplois des CDIF seraient répartis, d'une part, dans des cellules foncières rattachées à un ou plusieurs SIP en fonction du contexte local et, d'autre part, dans les pôles départementaux spécialisés (pôle d'évaluation des locaux professionnels – PELP ; pôle de topographie et de gestion cadastrale – PTGC), dont le principe n'est pas remis en cause, ainsi que si nécessaire dans les accueils généralistes.

S'agissant de l'accueil, les missions dévolues aux accueils généraliste et spécialisé des SIP en matière fiscale et cadastrale seraient les mêmes que celles actuellement dévolues aux accueils généraliste et spécialisé des SIP déjà rapprochés.

b) Une remise à plat du dispositif de formation

J'ai demandé qu'une priorité soit donnée au « toilettage » des formations aujourd'hui en place, et ceci dans le but d'améliorer le dispositif de la manière suivante :

- revitalisation des formations initiales foncières destinées aux contrôleurs ;
- relecture et réactualisation des formations métiers à destination des agents par l'ENFiP en liaison avec le bureau métier. L'objectif est de s'assurer, en s'appuyant également sur un groupe utilisateurs constitué d'agents du terrain, de l'exhaustivité de l'offre de formation, notamment sur les tâches les plus complexes (états descriptifs de division, contentieux de l'évaluation...);
- réorganisation de la formation à destination des cadres en charge de la mission foncière de manière à ce que ces derniers puissent mieux piloter cette mission.

c) Un soutien technique renforcé et un pilotage renouvelé de la mission

Quelle que soit l'organisation retenue localement, il me semble approprié d'envisager d'installer un réseau de référents foncières techniques. Ces référents, dégagés des tâches de gestion, seraient positionnés à l'échelon départemental et le cas échéant à un échelon supra-départemental.


Ils seraient formés de manière à devenir des « experts » dont les deux missions principales seraient de répondre au besoin de soutien technique des agents en charge de la mission foncière et à la nécessité pour le bureau métier d'avoir des points d'entrée techniques au sein de chaque département (ou pôle supra-départemental). Ils seraient naturellement chargés de certaines formations locales pointues des agents afin de répondre au plus près à leurs besoins métiers.

2 – Les étapes à venir

J'ai demandé que soit mis à votre disposition, à compter de la fin du premier trimestre 2014, une boîte à outils qui regroupera l'ensemble des schémas organisationnels et de la documentation utile afin que vous puissiez commencer à réfléchir sur une organisation et sur un plan de formation en tenant compte du contexte local.

Chaque direction devra en effet formaliser son Projet départemental de généralisation des rapprochements SIP-CDIF (ProDGR) auprès du bureau GF-3A, dans un calendrier qui dépendra des échanges actuellement en cours avec les organisations syndicales.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez, avec vos équipes, à ces éléments de cadrage. Mes services restent à disposition pour répondre à toute difficulté que ces premières orientations soulèveraient.



Bruno BÉZARD

Interlocuteurs à la DG :

Anne-Laure Lagadec, adjointe au chef du bureau GF 3A, chef de projet SIP-CDIF –
téléphone : 01 53 18 10 53 – courriel : anne-laure.lagadec@dgfip.finances.gouv.fr